

Aurillac → Arrondissement

À NOTER

CROS-DE-RONESQUE. Recensement. La commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés jusqu'au 15 février inclus. Le recensement de la population est une enquête statistique essentielle, la participation est obligatoire. David Patignier a été recruté en qualité d'agent recenseur, chargé de démarcher des habitants. Il est demandé de lui réserver le meilleur accueil possible. L'agent recenseur se rendra dans chaque habitation pour remettre une feuille contenant les codes personnels nécessaires pour effectuer le recensement en ligne. Cependant, pour ceux qui ne peuvent pas utiliser cette méthode, des formulaires papier seront mis à disposition par l'agent recenseur. ■

POLMINHAC. Nanga Boussoum en Carladès. L'assemblée générale de l'association aura lieu samedi 8 février, à 10 heures dans la salle multi-activités. ■

SAINT-CIRGUES-DE-MALBERT. Stage d'auto-défense. Le club d'arts martiaux de Bourcenac s'engage dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce club, spécialisé dans les arts martiaux chinois, enseigne habituellement la boxe chinoise ou wing chun. À la base, cet art martial utilise la force de l'adversaire contre lui. Il n'est pas nécessaire d'avoir d'aptitudes physiques spécifiques pour le pratiquer. C'est pour cette raison qu'il se prête bien à l'auto-défense. En partenariat avec le CIDFF 15, un stage MAD (Méthode d'auto défense) est organisé samedi 15 mars, de 10 heures à 13 heures à la salle des fêtes de Bourcenac. Coût : 20 €, reversés en totalité au CIDFF. Places limitées à 20 personnes. Stage exclusivement pour les femmes dès 18 ans.

Les informations et les inscriptions se font sur le site internet du club : <https://www.clubartsmartiauxdebourcenac.fr> ■

SAINT-ÉTIENNE-CANTALÈS. Comité des fêtes. L'assemblée générale aura lieu lundi 3 février, à 20 h 30 à la mairie. Au menu, bilans de l'année 2024 et renouvellement du bureau. ■

THIÉZAC. Pêche. L'assemblée générale de l'AAPPMA Cère et Goul aura lieu dimanche 9 février, dans la salle des fêtes, à 10 heures. Bilans annuels 2024, vote. Intervention de la fédération de pêche du Cantal. Questions diverses. ■

VOLET. Club des aînés. Le club de l'Amitié tiendra son assemblée générale vendredi 7 février, à 14 h 30 à la salle des fêtes et se clôturera par la dégustation de la galette des Rois. ■

PAILHEROLS

Le Carladès serait-il le Cantal sublimé ?



PARTICIPATION. Les habitants et les professionnels du tourisme ont envie de faire aimer le Carladès.

De nombreux intervenants du Carladès se sont emparés des thématiques de travail proposées par l'office inter-communal de tourisme, afin de donner un nouvel élan touristique au territoire.

Les deux ateliers organisés à Vic-sur-Cère aux Granges et à Pailherols au chalet des Flocons verts, ont vu de nombreux

prises de paroles. Le terrain en lui-même n'est pas reconnu en tant que Carladès. La plupart des touristes interrogés à ce propos et même la majorité de ses habitants s'identifient d'abord comme des Cantaliens, voire des Auvergnats...

En revanche, les qualités qui ressortent, lors des interventions des habitants

Ce que les habitants attendent des touristes est de ce qui leur est proposé et aussi la curiosité, l'envie de découvrir. Bien entendu, un touriste heureux et si possible à fort pouvoir d'achat, reste la cible idéale. Cela ne semble pas inaccessible, car comme le signale un intervenant « Le Carladès c'est le Cantal sublimé ». ■

Aurillac ➔ Arrondissement

VIC-SUR-CÈRE ■ Les collectivités et les propriétaires ne sont pas parvenus à un accord, après de longues discussions

Un accès du Pas de Cère fermé

Après plus d'un an de négociations, l'accès au pas de Cère par « Salvanhac », à Vic-sur-Cère est désormais fermé. Le site, touristique, devient plus difficile d'accès.

Il va falloir faire de l'exercice pour accéder aux gorges du pas de Cère. L'accès aux roches les plus vertigineuses depuis le parking de « Salvanhac » est désormais fermé. Un panneau conçoit l'interdit.

Cela fait plusieurs mois que les collectivités locales, Cère et Goul en Carladès et la mairie de Vic-sur-Cère, étaient en négociation avec une famille possédant des terrains entre le parking et le

site touristique. Cette famille ne souhaitait pas renouveler une convention avec la communauté de communes permettant aux visiteurs de passer. Elle avait retrouvé des visiteurs dans des prairies qui bordent le sentier et où elle fait paître des animaux. Elle reproche aussi aux collectivités de n'avoir pas tenu leurs engagements sur les travaux d'entretien.

« Cela n'a pas convaincu »

L'an passé, une solution avait été trouvée pour sauver l'été. Pas cette année : « On n'a peut-être pas toujours été bon en matière d'entretien annuel, reconnaît Philippe Mour-

gues, maire de Thiézac et en charge du tourisme à la communauté de communes. On a fait quelques travaux, des rénovations de berge, de matériel, mais cela n'a pas convaincu. Une solution a également été recherchée sur l'autre rive, mais on n'a pas trouvé. »

Il faudra désormais passer le haut de ce site naturel extraordinaire, en remontant jusqu'au délaissé le long de la RN 122, au-dessus des virages de « Salilhes ». En partant d'en haut, le site s'ouvre directement sur la cascade de la Roucolles, avec un belvédère aménagé. Mais pour accéder au passage entre les falaises, emblé-

matique du pas de Cère, cela nécessite une bonne marche avec un dénivelé très prononcé, là où l'accès par « Salvanhac » était totalement plat. Le retour ne pourra que se faire par le même chemin : le pas de Cère est devenu une voie sans issue.

« C'était la balade facile du dimanche, ce sont des habitudes de balades qui vont disparaître, regrette Philippe Mourgues. On va travailler à faire une boucle sur le haut du pas de Cère. J'espère que personne n'ira forcer le passage sur la propriété privée et pourra se retrouver pour rediscuter de ce chemin. » ■



NATURE ■ Une nouvelle boucle de 180 kilomètres pour les randonneurs

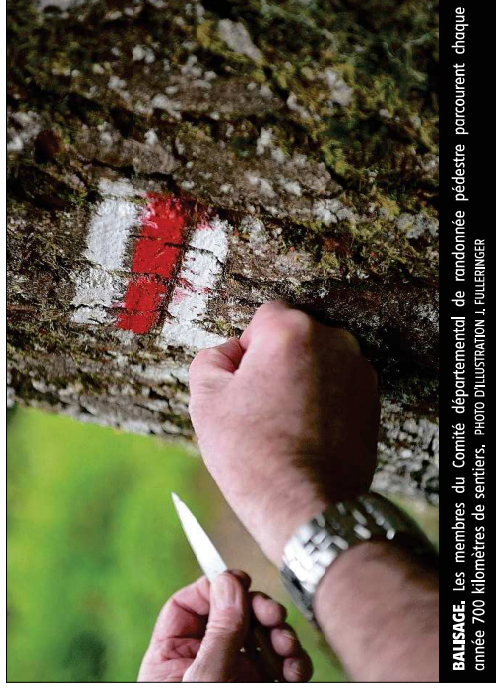
Le GR Cère et Goul sera prêt en juin

C'était une assemblée générale un peu particulière pour le Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP), le premier comme président pour René Coudouel après le décès de l'emblématique Pierre Wildemann.

Le comité reste équilibré financièrement, avec 70.000 € pour assurer ses arrières. L'assemblée est surtout le moment de l'année où il est possible de remercier les baliseurs, les petites mains des montagnes cantaliennes qui assurent le marquage des chemins. Sur 96 personnes, environ 60 sont assis et parcourent chaque année 700 kilomètres de sentiers, pour ne rien manquer...

Le succès des balades à roulettes

Sentinelles, ils notent « un problème d'érosion des chemins, explique Pierre Marandon, responsable de cet aspect au CDRP. Il faut insister pour ramener les gens sur le chemin lorsqu'on les voit hors des sentiers ». Autre problématique qui monte : celle des con-



BALISAGE. Les membres du Comité départemental de randonnée pédestre parcourent chaque année 700 kilomètres de sentiers. PHOTO D'ILLUSTRATION J. FULLERINGER

flits avec les propriétaires. « Il faut régler les problèmes que l'on a sur les chemins existants, explique René Coudouel. Parfois, les parents étaient plus souples que leurs enfants ». Une conférence sur le droit des chemins va être organisée prochainement.

L'actualité, c'est le carton des balades à roulettes, des sentiers balisés qui

peuvent accepter les fauteuils roulants, mais aussi les poussettes ou les enfants à vélo. Ils doivent être larges, relativement plats... Dix fiches ont été faites, toutes autour d'Aurillac. Elles ont rencontré leur public. Vingt autres, dix par an, vont arriver d'ici 2026.

L'autre enjeu, c'est la

nouvelle boucle entre Cère et Goul, pour 180 kilomètres. Un gros morceau, qualifié en sentier de Grande randonnée (GR), créé à partir de rien. Toute la communication est faite, donc il doit être prêt pour le mois de juin. « Ça laisse peu de temps », euphémise le président. Les baliseurs vont encore être de sortie. ■